

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LA MUPRAS

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES PROBLÈMES

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1933

Société : RAM 16388

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL MAZYANI

MUSTAPHA

Date de naissance : 19/04/1952

Adresse : LOT 257 N° 21

Casablanca

Tél. : 06 61 06 71 16

Total des frais engagés :

20000

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Professeur MOKRIM B.
01-00-000 LARYNGOLOGIE ET
CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
198, Bd. Ghaouia Casablanca
Tél. : 022.99.42.41

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/03/23

Nom et prénom du malade : ELMAZYANI Mustapha

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Française conditio

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Elm

Le : 20/03/23

Signature de l'adhérent(e) : Dok

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/03/23	23	Vidange	500 DA	<i>[Signature]</i>
16/03/23	23	Abces +	Oralites 200 DA	<i>[Signature]</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant détaillé des Honoraires
<i>[Signature]</i>	18/03/23	10430,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien doit préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>

مصحة بوسجور

CLINIQUE O.R.L. MAXILLO-FACIALE ET ESTHÉTIQUE BEAUSEJOUR

Dr F. MEKOUAR
O.R.L.

Dr B. MOKRIM
Prof agrégé en O.R.L.

Dr K. YOUSSEFI
O.R.L.
Immuno-allergologie

1803-23

EL MAZYANI
Mustapha

(NAB. 408XU) traitement de l'möi
+ Flexam 500

(N3A. 20 X35) 2cp 2lii/2j
+ Spectrum 500

2cp 2lii/2j
EN. 800X4 polydésact //

(55,00 X4) 5gts 2lii/1q
- Bromylean

2cp 2lii

→ N430,80

M
30 Bd. Ghandi - Casablanca
Tél.: 05 22 78 82 05

MAZ
30 Bd. Ghandi - Casablanca
Tél.: 05 22 78 82 05

Professeur MOKRIM B.
OTORRHOE LARINGOLOGIE ET
CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
30 Bd. Ghandi - Casablanca
Tél.: 05 22 99 42 40

PPV 116DH40
LOT 2N020 1
EXP 11/2024

FLOXAM®
Flucloxacilline

500 mg

24 gélules Voie orale

PPV 116DH40
LOT 29012 3
EXP 09/2024

FLOXAM®
Flucloxacilline

500 mg

24 gélules Voie orale

PPV 116DH40
LOT 29012 3
EXP 09/2024

FLOXAM®
Flucloxacilline

500 mg

24 gélules Voie orale

PPV 116DH40
LOT 2N020 1
EXP 11/2024

OXAM®
Flucloxacilline

500 mg

24 gélules Voie orale

131,60

LOT 230081
EXP 01/2026
PPV 131.60DH

131,60

131,60

131,60

21,80

21,80

21,80

21,80

21,80

21,80

21,80

21,80

asablanca, le

1803, 203

Le Docteur

MOKRIM B

Prie M

EL MIZYANE Mustapha

d'accepter l'expression de ses sentiments distinguée et
lui présente suivant l'usage, sa note d'honoraires

Pour

Vidange Abcès.
Conduit auditif +
Douches

S'élevant à la somme de

500 DH

Dhs

Professeur MOKRIM B.
OTORHINO LARYNGOLOGIE ET
CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
198, Bd. Grand Casablanca
Télé: 022.90.41